



COMMUNE DE LLAURO

PROCÈS VERBAL DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

De la Commune de LLAURO
Séance du Mardi 1^{er} Juin 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : Mercredi 26 Mai 2021

L'an deux mille vingt un et le premier juin,
À dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de cette commune,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,
Dans la salle des fêtes, sous la Présidence de
Monsieur Alain BÉZIAN, Maire.

Présents : Mmes FAXULA Luce, MARTIN Sylvie, GALETO Virginie, BOULANGER Gaëlle,
MM. AMOROS Michel, SEIGNOUREL Louis, POLIT Joël.

Absent excusé : ANCEL Hilda a donné procuration à MARTIN Sylvie.

Absents : LAVIERS Estelle, RASPAUD Clément
MARTIN Sylvie a été élue secrétaire de séance.

DCM 17/2021 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRÊT PAR LE MUSÉE DE BÉLESTA DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE « Dolmens d'ici, mégalithes d'ailleurs »

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à l'initiative de Mme Garance SIX, archéologue à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) la commune pourrait accueillir gratuitement une exposition du 11 juin au 7 octobre 2021. Le thème de cette exposition serait « Dolmens d'ici, mégalithes d'ailleurs » et pourrait être installée dans la salle culturelle (ancienne mairie) du 11 juin au 7 octobre 2021. Monsieur le maire explique que des permanences devront être assurées avec des personnes volontaires qui s'inscriront sur un planning disponible au secrétariat de mairie. Monsieur le Maire donne lecture de la convention à signer avec le Musée de BÉLESTA. D'autre part, cette mise à disposition impose la souscription par la commune à une assurance multirisque exposition à hauteur de 1500 € de garantie. Un devis a été réalisé auprès de GROUPAMA pour un montant de 130.85 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition de prêt.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE** d'accueillir l'exposition prêtée gratuitement par le Musée de BÉLESTA,
- AUTORISE** le Maire à signer :
 - la convention de prêt du 8 juin (date d'enlèvement de l'exposition) au 7 octobre 2021
 - le contrat d'assurance avec GROUPAMA pour un montant de 130.85 € TTC.

DCM 18/2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Alain BÉZIAN rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget une opération Rénovation des Bâtiments communaux Tranche 2 a été prévue pour dans un premier temps les travaux de réfection des réseaux sanitaires au camping. Des demandes de subvention ont été faites dans le cadre d'une DETR et une AIT.

Il convient aujourd'hui de mettre à jour les montants de cette opération en dépenses et en recettes notamment avec la subvention notifiée par le Conseil Départemental pour 30 600.00 €. Le montant des travaux à rajouter aux 1 500 € HT déjà prévus se chiffre à :

- 15 718.00 € HT pour la réfection de la toiture du bâtiment 14 rue des Cerisiers

- 2 695.18 € HT pour l'aménagement du stade (plantations et tables de pique nique)
- 18 978.41 € pour l'agencement de l'ancienne épicerie en agence postale
- 33 644.07 € HT pour l'extension et la mise aux normes du local technique (atelier)

Soit un total de 85 242.80 € TTC.

Monsieur le maire propose les écritures suivantes afin d'intégrer et d'équilibrer cette opération :

	DÉPENSES	RECETTES
020 Dépenses Imprévues	- 10 015.93 €	
Opération 24 Rénovation Bâtiments Communaux Tranche 2 2135 Installations générales	+ 10 015.93 € + 75 226.87 €	
132 Subvention investissement		30 600.00 €
1641 Emprunt		44 626.87 €
TOTAL	75 226.87 €	75 226.87 €

À l'UNANIMITÉ le Conseil Municipal **APPROUVE** les écritures proposées ci-dessus en dépenses et en recettes d'investissement.

DCM 19/2021 : APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES – Exercice 2020

La Communauté de Communes des Aspres a adopté son rapport d'activités (exercice 2020) lors de sa séance en Conseil Communautaire le 7 Avril 2021.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de ce rapport.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir valablement délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER le rapport d'activités de la Communauté de Communes des Aspres (exercice 2020).

Questions diverses :

- ✓ L'organisation de l'exposition est évoquée plus en détail : dates, permanences, clé de la salle, communication, stationnement (achat de deux panneaux d'indication vers le stade) etc...
- ✓ Le problème des poubelles jaunes rapidement pleines est soulevé.
- ✓ Un rappel est fait sur l'organisation des deux jours d'élections les 20 et 27 juin avec un planning à compléter pour chaque conseiller.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'un géomètre a été mandaté pour définir les limites exactes du domaine public avec la parcelle A927 située Rue du Platane.
- ✓ Des problèmes de vitesse sont déplorés sur divers secteurs de la commune (Route de Vivès, Lotissement Les Chênes Lièges...).
- ✓ Le tirage au sort pour la désignation d'un jury d'assise est réalisé.
- ✓ Mme Gaëlle BOULANGER est désignée référente dans le cadre de la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

La séance est levée à 21h00.